

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

14 AVRIL 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 14 avril 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4 est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2014-04-59 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2014-04-60 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2014

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

ADOPTÉE

2014-04-61 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 MARS AU 14 AVRIL 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 mars au 14 avril 2014, pour un montant de

65,087.85 \$ et numérotés consécutivement de 2017 à 2034 pour les chèques de payes et de 2357 à 2396 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2014-04-62 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES
TRAVAUX – DESCRIPTION DES OUVRAGES – GÉRANCE –
FACTURES # 13032044 , 13 032 045, 13 032 046**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures n° 13032044, 13032045 et 13032046 pour un total de 19,990.56 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées, assistance à la gérance et les activités relatives à l'exploitation des ouvrages pour la période du 2014-01-18 au 2014-03-28.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-04-63 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE RAYMOND CHABOT
GRANT THORNTON – HONORAIRES PROFESSIONNELS –
VÉRIFICATION DES LIVRES ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2013 FACTURE # 0955424**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 0955424 pour un total de 8,140.23 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la vérification des livres de la municipalité pour l'année financière terminée le 31 décembre 2013.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2014-04-64 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE AVOCAT – DOSSIER
D'EXPROPRIATION - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES –**

Considérant que la Municipalité a mandaté un avocat dans le dossier d'expropriation des terrains pour les travaux d'assainissement des eaux usées;

Considérant qu'une partie du mandat est réalisée;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve le paiement de la facture suivante à Jean-Pierre Chamberland, avocat, à savoir :

- Facture du 13 mars 2014 Municipalité de Grosses-Roches via le dossier de Mme Gisèle Marquis du 2014-01-22 au 2014-03-06 au montant de 496.67 \$.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-04-65 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JASMIN ET RÉGIS
IMBEAULT – PRÉPARATION ABRASIF HIVER 2013-2014
FACTURE # 3642**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 3642 pour un total de 4,915.18 \$ incluant les taxes pour préparation de l'abrasif hiver 2013-2014 incluant achat, transport du sable, mélange avec le sel et mise en tas.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2014-04-66 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 45
TONNES DE SEL – HIVER 2014-2015 – MINES SELEINE**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour l'achat de 45 tonnes de sel à 122.45 la tonne par la compagnie Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée et autorise par le fait même la directrice générale à confirmer la commande auprès de ladite compagnie.

ADOPTÉE

**2014-04-67 AUTORISE LE DÉPÔT DU CHÈQUE DES ASSURANCES DE
11,427.17 \$ POUR LA PERTE DU TRACTEUR KJT 2007 SUR LE
PRÊT RELIÉ À CETTE DÉPENSE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise le transfert du chèque des assurances que la municipalité a reçu pour la perte du tracteur KJT 2007 au montant de 11,427.17 \$ sur le prêt relié à cette dépense afin de diminuer le capital et la durée du prêt.

QUE la directrice générale est autorisée à faire la transaction avec la Caisse.

ADOPTÉE

2014-04-68 REMETTRE SUR LA ROUTE TRACTEUR KJT 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à communiquer avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour procéder au renouvellement de l'immatriculation et à la remise sur la route du tracteur suivant ainsi que payer les frais pour les transactions.

Tracteur KJT modèle : 4530 Année : 2005 Masse nette : 1590

Immatriculation : 13 437 561 Expirations : 2014-03-31 Identification : 06A0400227

ADOPTÉE

2014-04-69 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU TRACTEUR KJT 2005

Le maire demande aux élus s'ils désirent faire réparer le tracteur ou le vendre pour faire l'achat d'un autre tracteur.

Le maire fait un tour de table pour avoir l'opinion des élus.

Les conseillers (ères) Dominique Ouellet, Lucille Marin et Nathalie Ayotte sont pour la réparation dudit tracteur.

Les conseillers Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis sont pour la vente du tracteur.

Suite aux délibérations, il a été décidé suite à la proposition de M. Dominique Ouellet et résolu à la majorité d'autoriser la dépense afin de faire réparer le tracteur par le Garage Turcotte.

ADOPTÉE

2014-04-70 DÉROGATION MINEURE 2014-15001

Identification du site concerné : 185, rue Mgr Ross, Grosses-Roches
Lot : 4 363 554

Dossier de référence : # mat. 2922-03-3774

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 132 ARTICLES 5.7.3 et 9.2.1

Usage destiné : Résidentiel

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2014-15001 soumise par Madame Jeanne-Aimé Leblanc Dion qui est de nature suivante :

Nature de la demande :

Permettre une marge de recul avant de 2.0 mètres pour la rampe d'accès au lieu du minimum requis de 6.0 mètres.

Raisons : Étant donné l'incapacité physique de la propriétaire, cette dernière doit faire aménager une rampe d'accès au perron avant afin de lui permettre d'accéder à sa résidence. Considérant l'implantation de la résidence, il est impossible de faire la rampe d'accès projetée sans l'obtention d'une dérogation mineure.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil municipal que la demande de dérogation mineure 2014-15001 devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil municipal de Grosses-Roches, il a été proposé par la conseillère, madame Lucille Marin, et résolu unanimement, d'approuver la demande de dérogation mineure 2014-15001 déposée par Madame Jeanne-Aimé Leblanc Dion.

ADOPTÉE

2014-04-71 VENTE POUR TAXES

Considérant que la municipalité a envoyé à la MRC de La Matanie deux immeubles à être vendus à l'enchère publique pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, comprenant les intérêts, plus les frais encourus le JEUDI le DOUZIÈME jour de JUIN 2014 à DIX heures en la salle « Les Ruisseaux » de la Municipalité régionale de comté de La Matanie;

Considérant que la municipalité désire acquérir lesdits immeubles si aucune personne ne se présente pour enchérir lors de la vente;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale ou le maire de la municipalité à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches si ces immeubles se rendent en vente pour taxes en juin prochain pour le montant des taxes municipales, scolaires et les autres frais s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2014-04-72 AUTORISATION AU MTQ - FERMETURE DU PONT RUE MGR-ROSS DURANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION

Considérant que le Ministère des Transports prévoit remplacer le tablier et réparation des culées du pont P-0442 situé sur la rue Mgr Ross durant l'année 2014;

Considérant que ledit ministère devra fermer l'accès au pont sur une période de 14 semaines afin de procéder aux travaux;

Considérant que ledit ministère désire avoir l'autorisation de fermer le pont afin de permettre de faire les travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise le Ministère des Transports à fermer ledit pont pendant les travaux.

ADOPTÉE

**2014-04-73 AUTORISATION DONNÉE À M. ANDRÉ MORIN, MAIRE –
CÉLÉBRER DES MARIAGES CIVILS**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a reçu des demandes afin de pouvoir célébrer des mariages civils sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la Loi autorise les maires de procéder à de telles unions;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise monsieur André Morin, maire, à célébrer des mariages civils sur le territoire de la municipalité, et ce, pour la durée de son mandat.

ADOPTÉE

**2014-04-74 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR REMETTRE À JOUR
DOSSIER EXPROPRIATION – FIRME SERVITECH**

Considérant que la firme Servitech se doit de produire un rapport à jour qui permettra d'éclairer le Tribunal sur la juste indemnité à verser à l'exproprié des terrains des bassins pour la cession de son bien;

Considérant que le rapport de Servitech date de plus de 2 ans;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense et accepte l'offre de la firme Servitech de produire un nouveau rapport pour une dépense d'environ de l'ordre de 3 000 \$ à 4 000 \$ excluant les taxes pour la réalisation de ce mandat tel que mentionné dans sa lettre du 23 janvier 2014 concernant une proposition de service pour l'évaluation des lots 5 064 857, 5 064 587, et des parties du lot 3 169 362 à Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2014-04-75 APPROBATION DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION
PROVISOIRE – TRAVAUX ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES ET TRAVAUX CONNEXES**

Considérant que la firme BPR recommande l'acceptation provisoire des travaux d'assainissement des eaux usées et travaux connexes en date du 10 février 2014;

Considérant que la firme BPR ainsi que l'Entrepreneur qu'à leur connaissance les travaux décrits dans les documents du marché ont été exécutés;

Considérant qu'il y a une liste de déficiences jointe à l'annexe du certificat que l'entrepreneur s'engage à réaliser d'ici au 1^{er} octobre 2014;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer ledit certificat d'acceptation provisoire des travaux d'assainissement des eaux usées et travaux connexes pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

Dossier des pénalités à l'entrepreneur : Travaux d'assainissement des eaux usées

La municipalité par l'entremise de la firme BPR a fait une proposition à l'entrepreneur Transport Pierre Dionne pour les pénalités dues au retard des travaux qui sera entérinée si acceptation par l'entrepreneur. (Dossier à suivre)

Développement rural :

Madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural à la MRC de La Matanie désire avoir une rencontre avec les élus et le CDGR pour procéder à une évaluation et préciser les rôles et responsabilités de chacun des acteurs.

Dossier municipalité amie des aînés (MADA) :

La municipalité doit créer un comité pour préparer le plan d'action. La directrice est priée de s'informer auprès du Club des 50 ans et plus s'il y avait une personne qui souhaiterait siéger sur ledit Comité et une autre personne de la communauté.

Demande d'aide financière de la Coopérative jeunesse de services de La Matanie : refusée, pas assez d'informations.

2014-04-76 ATTESTANT QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

Subvention de 36 962 \$ entretien 2013

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 36 962 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution sera accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur la route des Grosses-Roches;

ATTENDU QU'UN vérificateur présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2014-04-77 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 300 sera soumis pour adoption à une séance subséquente sur la qualité de vie et par le fait même demande dispense de lecture dudit règlement.

ADOPTÉE

Rencontre à la Municipalité de Les Méchins : La directrice générale informe les élus qu'il y aura une rencontre le 14 mai prochain à 19 heures à la salle de la Municipalité de Les Méchins pour la présentation du projet de règlement sur la qualité de vie. Les élus sont invités à assister à la rencontre.

Test de pression des bornes-fontaines : La conseillère madame Nathalie Ayotte demande à ce que la directrice générale s'informe si la municipalité doit procéder au test de pression sur les bornes-fontaines. Le maire l'informe qu'il va en discuter lors de la prochaine réunion du service incendie régional.

2014-04-78 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT POUR DON - DÉFI GRATTE-CIEL POUR DYSTROPHIE MUSCULAIRE

Considérant que 4 pompiers du service incendie de la MRC de La Matanie, dont Billy Tremblay, faisant partie de la municipalité désirent participer au Défi Gratte-Ciel pour aider les personnes qui souffrent de dystrophie musculaire;

Considérant que les élus désirent appuyer cette cause;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement d'un don de 50.00 \$ pour la cause au nom de la dystrophie musculaire Canada.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

Lettre de la Fondation Paul Pineault : (Maladie d'Alzheimer) remercie les élus pour le don de 50 \$.

Lettre de la MMQ : Informe les élus que l'assemblée annuelle aura lieu le 2 mai prochain à Québec.

Lettre de la MRC de La Matanie : Informe les élus sur le lancement des prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent – Édition 2014

2014-04-79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner la présente assemblée à lundi 28 avril 2014 à 19 h 30, il était 21 h 15.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je soussigné André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 14 avril 2014.

André Morin, maire

